



Vol. V.—No. 14.

MONTREAL, JEUDI 2 AVRIL 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.  
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE CANADA A PARIS.

Dans notre dernier numéro nous avons signalé un article du *Constitutionnel* de Paris sur l'histoire, la poésie et le roman français-canadien. Ecrit par un homme évidemment sympathique à notre pays, cet article a le charme, et, dans une certaine mesure, les défauts ordinaires des critiques qui nous arrivent de France; il nous plaît à cause des bons sentiments qu'il exprime, et nous laisse, à la fin, sous une impression un peu pénible à cause de l'idée imparfaite, inexacte qu'il donne du Canada.

Les Français parlent de nous comme d'un peuple qu'ils viennent de découvrir. Leur histoire fait mention d'un pays sauvage, d'une colonie appelée Canada, qu'un de leurs rois a cédée à l'Angleterre après l'avoir faiblement défendue, et ils sont bien surpris d'apprendre plus tard qu'il existe encore des Français dans cette contrée lointaine; la surprise chez eux se change aussitôt en sympathie, ils écrivent tout de suite une tirade sur la vitalité extraordinaire de leur race, font des vœux pour que nos relations avec notre ancienne mère-patrie soient à l'avenir plus suivies, disent un mot de nos "forêts vierges," du Niagara, du majestueux Saint-Laurent, de l'Indien, premier habitant du nouveau monde, et concluent en assurant que cette colonie peut être appelée à de hautes destinées.

Toute cette description, ce mot même de "colonie" qui dans l'idée du parisien signifie un pays demi-civilisé, laisse le lecteur sous l'impression que le Canada est quelque chose comme Madagascar, la Réunion ou l'Algérie.

Voilà pour les meilleurs écrits sur notre compte. Mais que dire des récits des voyageurs? que dire, par exemple, de M. Duvergier de Hauranne qui a vu des serpents à sonnettes dans les rues de nos villes; de M. Oscar Commettant et de M. Froust de Fontpertuis à qui nos campagnards ont demandé des nouvelles de madame de Maintenon; de M. Kowalski qui pour décrire notre état politique a résumé la constitution d'avant 1867, n'ayant pas appris le fait de la Confédération?

A ces derniers nous ne faisons pas le moindre reproche; nous admirons seulement le sang-froid avec lequel ils racontent aux parisiens des merveilles qui les vouent à jamais au ridicule sur les bords du Saint-Laurent, c'est-à-dire devant une population française assez considérable et assez intelligente pour mériter le respect des écrivains qui tiennent à leur réputation.

Aux autres, à ceux qui parlent du Canada à la fois avec sympathie et d'après des renseignements exacts en général, les Canadiens prennent la peine de reprocher quelque chose. Nous leur reprochons de ne savoir point se servir de ces renseignements, de ne pas se rendre compte suffisamment de notre situation. Ils laissent toujours entendre, et de fait c'est leur pensée, que nous sommes nés d'hier, encore dans les langes, jeunes sous tous rapports. C'est vexant pour notre amour-propre, et c'est faux, comme peut s'en convaincre le premier venu en étudiant nos institutions politiques et en jetant un coup-d'œil sur les grandes œuvres de notre industrie, sur nos riches campagnes, sur nos villes si magnifiquement bâties. Si la France venait plus souvent chez nous, nous pourrions lui donner plus d'une leçon, surtout en politique. Elle qui cherche en vain depuis tant d'années la formule du gouvernement qui lui convient, elle trouverait sur cette

terre canadienne un noyau de Français qui jouissent de toutes les libertés, et non-seulement vivent en paix les uns avec les autres, mais ont trouvé le secret de s'accorder avec une majorité protestante composée d'Anglais, d'Ecoissais et d'Irlandais. La France pourrait aussi apprendre de nous comment la religion est un élément de conservation. Depuis un siècle le Canada a vécu et grandi à l'ombre de l'Eglise; depuis un siècle la France a professé toutes les impiétés et subi tous les malheurs.

L'écrivain du *Constitutionnel* mérite moins que les autres le reproche que nous exprimons ici; seulement s'il avait connu un plus grand nombre de nos auteurs, sa critique aurait pu être encore plus bienveillante et il n'aurait peut-être pas dit d'une manière aussi générale que l'incorrection du style est le défaut des littérateurs canadiens; il aurait fait, dans tous les cas, exception pour plusieurs.

Nous relèverons encore dans son article ce que nous croyons être une erreur sur notre "forme littéraire." L'auteur dit que "le Canada est une reproduction en miniature de la France des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles," et que nos écrivains "ont jeté en Amérique les fondements d'une littérature française jeune encore, mais vigoureuse, d'une allure nette et vive, sinon rigoureusement exacte, mais qui gagne chaque année et qui se débarrassera avec le temps de certains archaïsmes dérivés du vieux français et de quelques néologismes d'origine anglaise." L'auteur fait ici une méprise, bien pardonnable, à la vérité, chez celui qui n'a pas vécu au Canada.

Notre défaut—si cela peut-être un défaut—n'est pas de nous complaire exclusivement avec les classiques du 17<sup>e</sup> siècle; nous lisons les auteurs contemporains, nous les lisons beaucoup, les journalistes en particulier les lisent même trop; mais notre malheur est que la conversation, la vraie conversation française nous manque absolument. Comprenez notre position. Nous sommes presque tous engagés dans les affaires; par conséquent nous sommes tenus de savoir l'anglais, et le sachant, nous le parlons à tout propos. Dans la famille ou dans nos cercles nous reprenons le français, mais non sans quelques réminiscences de l'anglais, car chaque idiome s'impose par sa supériorité sur les autres pour l'expression de telle ou telle idée. Volontairement d'abord, sans nous en apercevoir ensuite, nous tombons dans le néologisme. Encore si nous pouvions nous retremper à quelque source pure! Mais voilà un siècle que nous ne voyons plus les Français de France. Cependant il est impossible d'écrire purement une langue si on ne la parle habituellement avec correction; les fautes du langage parlé s'insinuent furtivement dans la phrase écrite; quelque tournure réprouvée par la syntaxe, quelque locution bâtarde vient toujours gâter la période la mieux arrondie. Par exemple, combien d'entre nous disent toute leur vie: "sous ces circonstances" ou bien "je résigne ma place"? C'est de l'anglais simplement.

Etudiez Fénelon et Boileau tant que vous voudrez, lisez tous les jours Lacordaire ou Mérimée, ces fautes vous échapperont toujours tant que vous ne fréquenterez pas habituellement des cercles où votre oreille, n'entendant que l'expression juste et la phrase correcte, prendra, pour ainsi dire, l'horreur instinctive du mot impropre. Allez au palais, écoutez cet avocat en renom: comment expliquerez-vous qu'un homme de talent et de science, orateur brillant, s'exprimant avec une grande facilité, sans dé-

faut de prononciation, puisse aligner des périodes d'une façon aussi barbare et parler ce français détestable? sinon par le fait que cet homme, à force d'entendre des Anglais et de ne pas entendre des Français, a eu l'oreille faussée. Notre langue n'a pas d'aliment quotidien, voilà tout le secret de nos incorrections et des défaillances de notre syntaxe; le 17<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle n'y sont pour rien. Nos auteurs connaissent leur langue, mais ils sont victimes de toute sorte d'inadvertances. Moi qui parle de cela à mon aise en ce moment, je viens peut-être, sans m'en douter, de commettre quelque barbarisme dont je rougirai s'il m'arrive de me relire plus tard.

Une émigration plus considérable de Français instruits pourrait donner une nouvelle vie à notre littérature.

Le *Constitutionnel* indique un autre moyen que nous voulons faire connaître:

Nous avons reçu tout récemment, dit-il, quelques livres écrits et imprimés au Canada, qui ont produit sur nous un double sentiment de plaisir et de tristesse; de plaisir, à l'idée de retrouver à mille lieues de nous nos propres annales écrites et reproduites dans notre langue; de tristesse, au spectacle de l'indifférence que nous professons pour un million de nos descendants qui, fidèles à leur origine, s'efforcent de faire revivre et de perpétuer au milieu d'eux la mémoire d'un passé qui nous appartient et qui n'est pas sans gloire, ni sans influence sur les destinées du nouveau monde.

Toutefois en ceci, il y aurait injustice à nous accuser tout seuls; une bonne part des reproches que nous nous adressons leur revient. Les Canadiens, trop sensibles peut-être aux appréciations quelquefois sévères de certains touristes plus affectés de la forme parfois surannée de quelques-uns de leurs écrits que par la solidité du fond et le souffle patriotique qui les inspire, ont bien de la peine à se décider à braver la critique parisienne. Aussi, il est rare que les faibles échos de leurs efforts à demeurer Français nous parviennent. Nous ne saurions trop regretter ce sentiment de défiance. Si les lettres au Canada ne jettent pas le même éclat que chez nous, elles n'en appartiennent pas moins à la France, au double point de vue de la langue, des sentiments qu'elles expriment et de l'histoire. Professer envers elles le dédain et l'abandon serait renoncer de gaieté de cœur à une part considérable de notre patrimoine national.

En effet, le Canadien, malgré son éloignement et une séparation plus que séculaire de la métropole, est demeuré Français de cœur. A l'inverse le l'Américain, qui déteste l'Angleterre, lui, au contraire, chérit la France. Est-ce bien le cas, nous le demandons, d'épiloguer sur la forme dans laquelle il exprime son attachement et lui demander, à lui qui vit de la vie du dernier siècle, qu'il tienne la plume comme Lacordaire ou Mérimée?

Tenter fortune à Paris est peut-être en effet plus facile qu'on ne pense. Qui se hasarderá le premier?

OSCAR DUMN.

LA QUESTION DES ECOLES.

Les journaux quotidiens publient deux documents importants au sujet des écoles du Nouveau-Brunswick. Le premier est une lettre de Lord Dufferin au comte de Kimberley exposant l'état de la question. On se rappelle que les officiers en loi de la Couronne en Angleterre ont déjà décidé que la loi de 1871, passée par la législature du Nouveau-Brunswick, et cause première de toute l'agitation, était constitutionnelle. Une seconde loi, adoptée en 1872 par cette même législature, est venue aggraver la position des catholiques en autorisant une application plus rigoureuse de l'acte de 1871. La Chambre des Communes a adopté alors une résolution priant le Gouverneur-Général de désavouer cette seconde loi, et Lord Dufferin, sur l'avis de son cabinet, a refusé de se rendre à cette de-